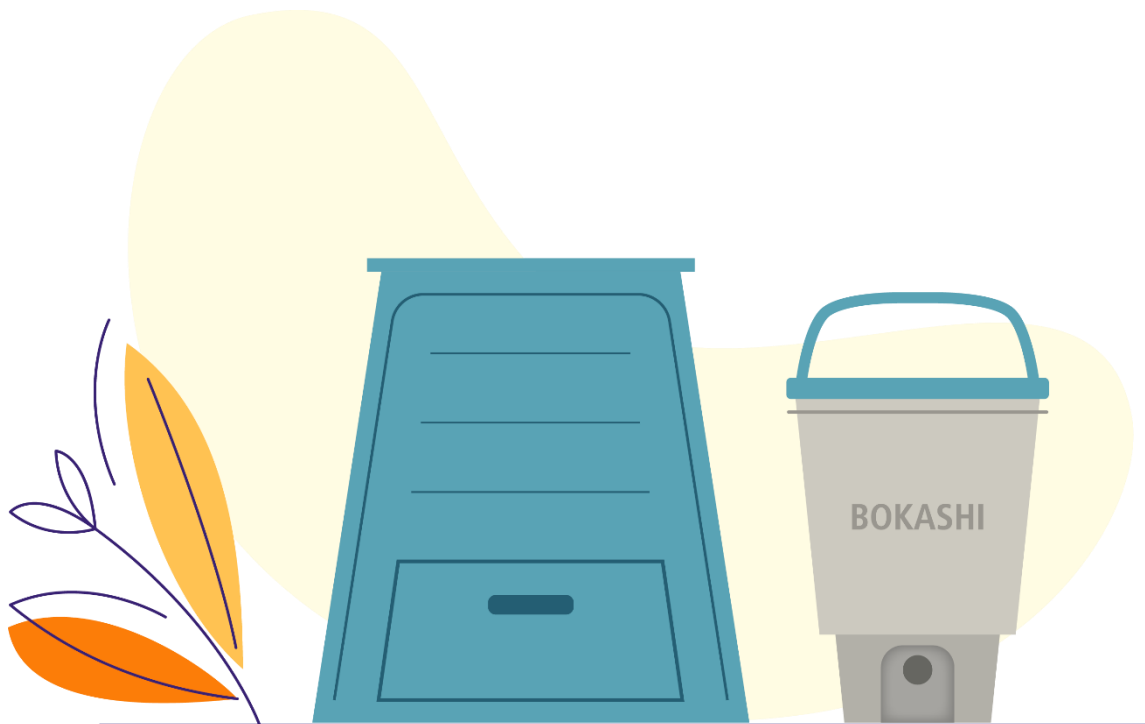


## DOSSIER DE PRESSE

# Offre composteurs

Une offre qui s'enrichit pour accompagner  
tous les usagers dans la réduction des déchets

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEN  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESECURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE



**SM SIROM Flandre Nord**  
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères



## La réduction des déchets en Flandre Intérieure

La CCFI et les syndicats de collecte des déchets s'associent et proposent une **gamme de composteurs d'extérieur et d'intérieur pour accompagner les habitants du territoire dans la réduction de leurs déchets**, disponible à l'achat dès la première semaine d'avril.

Désormais, en plus des composteurs de jardin (disponibles à la vente depuis plusieurs années via les syndicats de collecte), l'offre s'enrichit d'un petit nouveau : le **composteur de cuisine**, appelé aussi *bokashi*, destiné aux personnes qui ne possèdent pas de jardin ou qui ont un petit extérieur. L'objectif est de permettre **au plus grand nombre** d'accéder au compostage à domicile.

### QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

« Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables ». \*

### Pourquoi composter les biodéchets ?

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles françaises selon le Ministère de la Transition Ecologique. Dès 2024, la loi prévoit que « tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets ». \*

*\*Source : Ministère de la Transition Ecologique*

Composter ses biodéchets, c'est permettre de valoriser les déchets organiques et d'en faire une matière riche pour les sols.

### Que gagnons-nous à composter ?

Le compostage a plusieurs avantages :

- Il permet de réduire le volume de nos ordures ménagères. Composter, c'est environ **30% de nos déchets ménagers en moins dans nos poubelles (et dans notre bac noir)**
- Il enrichit les sols et est un **excellent fertilisant** pour les plantes ou le potager
- Il **n'attire pas les nuisibles et n'a pas d'odeur si le compostage est bien réalisé**. Il est notamment nécessaire d'alterner déchets secs et déchets humides dans son compost, cette attention permet d'éviter moucheron, champignons ou nuisibles. Ces conseils sont déjà disponibles auprès des syndicats de collecte.



## Les composteurs proposés à l'achat par les syndicats de collecte du territoire (offre différenciée selon le syndicat de collecte)

### LES COMPOSTEURS À LA VENTE

#### COMPOSTEUR D'INTÉRIEUR



20 L

30 X 30 X 40 CM  
AU PRIX DE 30 €

#### COMPOSTEURS D'EXTÉRIEURS



390L - 445 L

104 CM DE HAUT  
82 CM DE LARGE  
CARRÉE  
AU PRIX DE 31 €

620 L

80 CM DE HAUT  
1 M DE LARGE  
OCTOGONAL  
AU PRIX DE 33 €

830 L

90 CM DE HAUT  
1 M DE LARGE  
OCTOGONAL  
AU PRIX DE 35 €

1100 L

104 CM DE HAUT  
1 M DE LARGE  
OCTOGONAL  
AU PRIX DE 40 €

### Zoom sur le composteur de cuisine

A l'inverse des composteurs d'extérieur, le bokashi produit un engrais liquide en quelques jours et un compost très riche en éléments nutritifs pour les plantes sous quelques semaines.

Il fonctionne grâce à un activateur de compost et n'a pas besoin de vers de compost. Il est compact, facile d'utilisation et sans odeur, il a donc toute sa place dans nos maisons ou appartements !

#### C'EST QUOI UN BOKASHI ?

Bokashi signifie en japonais « matière organique bien fermentée ». Avec lui, plus besoin de grands espaces pour installer son composteur : une petite place sous l'évier lui suffit amplement !



ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEN  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESCURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

## Accompagner les publics dans la réduction des déchets

La réduction des déchets est un **enjeu majeur** qui ne concerne pas uniquement le territoire de la Flandre intérieure mais l'ensemble de la population.

L'intercommunalité s'est engagée pour réduire au plus vite le volume de déchets afin de **répondre collectivement à un enjeu environnemental urgent**. Elle instaure donc sur le territoire le système de redevance incitative pour la collecte de ses déchets afin d'éviter l'envolée des coûts de gestion des déchets qui grimpaient chaque année.

La facturation de la redevance incitative sera liée au nombre de bacs de collecte sortis par les usagers du service et donc à leur production totale de déchets. Un système plus adéquat que le précédent, qui se basait uniquement sur la valeur locative du bien, et non pas sur la production de déchets du foyer et ne reflétait pas les coûts de service réels.

La CCFI **accompagne les différents publics** passant au système de redevance incitative (habitant, collectivité, professionnel, commerçant, assistant(e) maternel(le), etc.) via différentes actions :

- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée à la redevance incitative 03 74 54 00 80 (joignable du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30) et d'une boîte mail [dechets@cc-flandreinterieure.fr](mailto:dechets@cc-flandreinterieure.fr)
- Mise à disposition d'informations en ligne sur le site web de la CCFI rubrique « redevance incitative » sur le fonctionnement, la grille tarifaire, la distribution des bacs, etc. Une Foire Aux Questions est également disponible pour répondre à un grand nombre de questions.
- Une page web spécifique à la réduction des déchets a été créée pour partager des astuces et conseils afin de réduire son volume de déchets et ainsi sortir le moins souvent possible ses bacs de collecte
- Des informations pratiques sont régulièrement partagées sur la page Facebook de la CCFI sur la redevance incitative et sur la réduction des déchets.

Ce projet est mis en place en lien avec les syndicats de collecte du territoire :

**SM SIROM Flandre Nord :**  
[www.sm-sirom-flandre-nord.fr](http://www.sm-sirom-flandre-nord.fr)  
03 28 20 22 10

**SMICTOM des Flandres :**  
[www.smictomdesflandres.fr](http://www.smictomdesflandres.fr)  
03 59 68 40 06

### RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE

[WWW.CC-FLANDREINTERIEURE.FR](http://WWW.CC-FLANDREINTERIEURE.FR) RUBRIQUE « REDEVANCE INCITATIVE »

### CONTACT PRESSE

Sabine RODRIGUEZ DERLYN / directrice communication CCFI  
[srodriguez@cc-flandreinterieure.fr](mailto:srodriguez@cc-flandreinterieure.fr)

Communauté de communes de Flandre intérieure  
222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck  
t +33 (0)3 74 54 00 59 / [www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr)